

Kaliméra / il y a dix huit années

[La licence - dernière version reçue](#)

<a href="[[www.ftbe.be](http://www.ftbe.be)]; ***La licence - dernière version - Sous réserve d'une possible évolution de ce décret ou de la loi sur les armes***</a>

---

Lepigeon / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Citation

Pour obtenir le renouvellement annuel de sa licence, le tireur sportif devra présenter un carnet attestant d'une activité régulière de douze séances par an, étalées sur 3 trimestres et contrôlées par un moniteur agréé, présenter un certificat de bonnes vie et moeurs, ancien de trois mois au plus, et ne présentant pas de condamnations à une peine de prison de plus de 4 mois avec ou sans sursis;

Quid d'une indisponibilité pour raison de santé ou de déplacement à l'étranger?

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

;30 ==> c'est tout ce qui nous restera prochainement , à part l'air comprimé et la .22

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Pour les commentaires "coup de gueule" , allez les placer sur : [[ftbe.be](http://ftbe.be)]

Merci

---

terret00 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Sais-tu si les concours (mensuels, provinciaux,...) compteront comme "tirs contrôlés" ?

Je sais qu'ils en ont parlé tout un temps mais ils n'en font pas mention dans le projet de décret.

Pour les épreuves théoriques et pratiques, le tireur sportif doit-il les passer 1 fois, 1x/an, 1x/5ans,...

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Citation

**terret00**

Sais-tu si les concours (mensuels, provinciaux,...) compteront comme "tirs contrôlés" ?

Je sais qu'ils en ont parlé tout un temps mais ils n'en font pas mention dans le projet de décret.

Pour les épreuves théoriques et pratiques, le tireur sportif doit-il les passer 1 fois, 1x/an, 1x/5ans,...

Et bien non , si tu lis le fichier : nada.

Tirs contrôlés par moniteur agréé par adeps et comme il y en a peu , cela promet .

Surtout que une bonne partie de ces "agréés" sont aux abonnés absents pour la fédération .

La suite dans "les coups de gueule"

---

p.fichaux / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Si j'ai bien compris je vais être scatche pour ma petite D 22 que j'aimais bien, pour moi sa va marcher comment ?, je ne vise pas le système des détentions la License URSTB n'est par reconnue chez nous, la seul qui compte est la FFT.Donc qui me m'éclairait ma petite lanterne a acétyléne.

---

Jean-Philippe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

heuuu..., c'était peu etre mieux de poster les liens sur le poste "recours de l'UNACT"

---

Lepigeon / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

J'ai déplacé le post.

---

energizer / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Je me demande quand même une chose :

les personnes n' ayant jamais passé l' examen pour la simple raison qu' il ne fallait pas le passer!

A quel point en sont-elles?

A mon avis si il faut repasser à la va vite les exam on a pas encore fini le 08/12!!!!

Je n' ai pas trop compris le passage <<période transitoire>> et vous?

Enfin j' ai quand-même une certaine appréhension avant la lecture de cette fameuse liste ...

Mais bon pour l' instant il y avancement, attendons et voyons!

Bonsoir

---

lagaffe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

ben , franchement , si il y a quelqu'un qui y comprend quelque chose , ben il est tres fort !!!

moi j attend apres les elections , il y a des nouvelles qui devraient tomber notement : que va decider la cour d arbitrage ?

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Tu nous avais déjà dit attendez mi-août , nous avons attendu et .. rien vu .

Idem pour le mois suivant , alors maintenant???

---

wraith / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

salut à tous,

Lagaffe n'a pas tord.

Tout ce qui touche à la politique est au point mort actuellement.

Et puis, ce qui compte, c'est d'aller à la police avant le 9 décembre et d'avoir son reçu. Le reste n'est qu'un gros bordel qui n'est pas prêt d'être solutionné d'autant plus que de nouvelles élections fédérales sont prévues pour le printemps 2007.

---

lagaffe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

élections fédérales sont prévues pour le printemps 2007

ouai ! et c est la que ça va faire mal si entretemps notre probleme n est pas solutionné !!!!

la solution politique : il faut 200 signatures pour creer un parti pol , si tous les amateurs d armes spoliés sy mettent a voter pour leur parti + famille + enfants + relations etc..., ça risque d avoir un % interessant

---

Calis / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Voter Lagaffe,c'est voter pour la culaffe!

---

lagaffe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

voter lagaffe , non , ce serais une grave erreur !suis pas competent moi ,

mais voter pour un juriste de bon niveau , et aimant le tir , ou desireux de faire quelque chose de reellement constructif pour nous ,

la , oui a 100% !

---

p.fichaux / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

voter lagaffe , non , ce serais une grave erreur !suis pas competent moi.

Sa ne pourra jamais être plus pire queux.

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Citation

**p.fichaux**

voter lagaffe , non , ce serais une grave erreur !suis pas competent moi.

Sa ne pourra jamais être plus pire queux.

Et puis il a déjà le bon gabarit

---

p.fichaux / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Mais il ne pourrait pas il est trop honnête lui.

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Citation

**p.fichaux**

Mais il ne pourrait pas il est trop honnête lui.

Ils sont tous vaccinés à un certain moment , avec la même seringue et le même produit .

Si tu regarde , on dirai qu'ils ont tous le même but ...

---

Jean-Philippe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Je viens de recevoir cet E-mail, il y a un document au format pdf en annexe, comment fait-on pour publier sur le forum un document pdf ? :

Certificat médical

Vous trouverez en annexe l'attestation que les tireurs peuvent remettre aux Services armes provinciaux (sauf Liège qui ne l'accepte pas et veut un original) comme certificat médical  
Ce texte paraîtra dans Tirs qui sort la semaine prochaine.

Les calibres

Plusieurs gouverneurs demandent que le club fournissent un certificat que le calibre est tiré dans le club.  
Ceci ne pose pas problème si le calibre est prévu dans le permis d'exploitation.  
Un tireur peut aussi signaler au Gouverneur qu'il tire le calibre dans d'autres clubs ou lors de concours dans d'autres clubs si c'est le cas bien entendu.

La licence 2007

le Conseil d'Administration de l'URSTB-f a fixé en principe la date de la première fabrication des licences 2007 au 1er décembre 2006

(au lieu du 15 novembre)

Il n'est pas prévu ni possible facilement de fabriquer en même temps des 2006 et des 2007.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

G Etienne

Secrétaire Général URSTB-f

Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique

6, Av. du Berceau B-6530 THUIN

tel 32 (0)71 59 14 80

fax 32 (0)71 59 12 60

[www.urstbf.org](http://www.urstbf.org)

---

Kaliméra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

<a href="[[www.ftbe.be](http://www.ftbe.be)] 5\_2006.pdf">Venant de Jean-Philippe</a>

Il s'agit de lire le bas de la page

giacojp / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Je viens de recevoir la revue tir, et pour la x eme fois de lire l'article "la licence du tireur sportif francophone".  
La premiere fois faut -il faire une demande provisoir ?

parceque pour pouvoir avoir la licence il faut

- 1)une copie de la carte d'identité -----OK
- 2) une copie de la carte d'affiliation --OK
- 3) une copie du carnet de tir -----je n'ai pas de carnet de tir!
- 4) un cbvm-----OK
- 5)un certifcat medical-----OK
- 6)un certificat reussite des epreuves----je n'ai pas de certificat
- 7)une photo-----OK

il me manque le point 3 et 6 que faut-il faire?

Avez vous d'autres info

---

terret00 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Salut,

Je me pose exactement les mêmes questions

A l'heure actuelle, personne n'est en mesure de t'apporter des réponses; On s'approche tout doucement du 09 décembre fatidique en se demandant quoi, que faire, et on profite un max de nos armes.Pour le reste, suivre l'actualité au jour le jour.

Ils voulaient avoir la peau des tireurs, je crains qu'ils finissent par l'avoir.

On parle de ci, de ça mais rien de concret.On ne peut que supposer :

- qu'un document attestant de ta fréquentation au club ne remplace le carnet de tir (inexistant) pour la 1ère année;
- que, en tant que tireur actif depuis plus de x années, tu échappes à l'épreuve théorique la 1ère année mais après...
- les clubs de tirs seront engorgés de tireurs devant mettre leur cachet sur leur carnet 1x/mois
- les compétiteurs n'auront plus la possibilité de s'entraîner et, dégoutés, ils baisseront les bras (j'en fait partie)

Quand tu penses que c'est l'ex d'un truand notoire qui est à l'origine d'un encore une histoire belge, une de plus.

Faites gaffe, si elle rempile comme ministre le la mobilité, faudra repasser son permis voiture tous les 5 ans

C'est vraiment navrant

Citation

**giacojp**

Je viens de recevoir la revue tir, et pour la x eme fois de lire l'article "la licence du tireur sportif francophone".

La première fois faut-il faire une demande provisoire ?

parce que pour pouvoir avoir la licence il faut

- 1) une copie de la carte d'identité -----OK
- 2) une copie de la carte d'affiliation --OK
- 3) une copie du carnet de tir -----je n'ai pas de carnet de tir!
- 4) un cbvm-----OK
- 5) un certificat médical-----OK
- 6) un certificat réussite des épreuves----je n'ai pas de certificat
- 7) une photo-----OK

il me manque le point 3 et 6 que faut-il faire ?

Avez-vous d'autres infos ?

---

Kaliméra / il y a dix-huit ans

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Elle pourrait aussi aller au ministère des pensions ....

---

simonov / il y a dix-huit ans

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

le problème de la revue de tir on la reçoit maintenant mais elle est imprimée bien avant au moins un mois donc on lit ce qu'ils savaient début septembre, pour les tests partiels faut les passer pour acheter l'arme faut les repasser pour la licence et le cirque continue de plus belle

a+

---

Felix / il y a dix-huit ans

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

je me rends compte que plus je reçois des informations, moins je comprends ce qui se passe. d'autant plus que le temps passe et que l'on s'approche tout doucement de la deadline.

bref, j'ai décidé de commencer la procédure du Gouverneur du BW, mais je me limiterai au premier contrôle, celui de la police locale. pour le reste, on verra plus tard. histoire de retarder une taxe dont je pourrais même être exempté par la licence de tireur sportif... si celle-ci voit le jour, on ne sait jamais.

faut-il une licence pour les carabines ou les pistolets à air ?

---

p.fichaux / il y a dix-huit ans

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Félix attend encore un peu, du nouveau devrait sortir d'ici un mois.

---

lagaffe / il y a dix-huit ans

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

soeur Anne, ma bonne soeur Anne, ne vois-tu rien venir ?

---

je ne vois que l'herbe qui ondoie , les feuilles d'arbres qui remuent au vent , mais point de licence !

---

Calis / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Salamhalekoum.

---

p.fichaux / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Sœur Anne devrait voir venir un que chose dans 1 mois, selon la source sur, si pas trop de bâtons dans les roues.

---

Kalimèra / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

<a href="[www.ftbe.be]";Reçu d'un membre du forum hier</a>

---

terret00 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Si l'ursthb parvient à faire passer les épreuves théoriques et pratiques dans les 6 mois, je me fais moine

Citation

**Kalimèra**

<a href="[www.ftbe.be]";Reçu d'un membre du forum hier</a>

---

Lone Rider / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Moi aussi, je me fais moine, d'autant que j'en ai déjà la tonsure...

Blague à part, s'il est louable de la part de tous les intervenants de faire avancer le schmilblik en matière de licence, je note néanmoins que les mesures transitoires pour l'obtention de la licence sont des plus superficielles. Ainsi, si nous voulons bénéficier du statut de tireur licencié à la date butoir du 9 décembre, nous devons présenter une licence valable à cette date, c'est-à-dire encore une licence 2006...

On peut considérer d'ores et déjà qu'en dehors du vote rapide du décret, il est impossible matériellement à l'URSTBF de fournir des licences à tous les tireurs pour le 9 décembre. A noter qu'il faudrait d'ailleurs en envisager le renouvellement directement pour 2007...

Dans l'état actuel des choses, seule la prolongation du délai de régularisation prescrit par la loi sur les armes,

pourrait permettre un semblant de mise en place des procédures.

Et ce ne sont certainement pas les services de Police ou des Gouverneurs qui s'en plaindront...

---

wraith / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Citation

**Lone Rider**

Moi aussi, je me fais moine, d'autant que j'en ai déjà la tonsure...

Blague à part, s'il est louable de la part de tous les intervenants de faire avancer le schmilblick en matière de licence, je note néanmoins que les mesures transitoires pour l'obtention de la licence sont des plus superficielles.

Ainsi, si nous voulons bénéficier du statut de tireur licencié à la date butoir du 9 décembre, nous devons présenter une licence valable à cette date, c'est-à-dire encore une licence 2006...

On peut considérer d'ores et déjà qu'en dehors du vote rapide du décret, il est impossible matériellement à l'URSTBF de fournir des licences à tous les tireurs pour le 9 décembre. A noter qu'il faudrait d'ailleurs en envisager le renouvellement directement pour 2007...

Dans l'état actuel des choses, seule la prolongation du délai de régularisation prescrit par la loi sur les armes, pourrait permettre un semblant de mise en place des procédures.

Et ce ne sont certainement pas les services de Police ou des Gouverneurs qui s'en plaindront...

Salut à tous,

il est certain que la licence 2006 ne verra pas le jour. Il suffit de relire quelques posts plus haut, celui de Jean-Philippe :

Citation

...le Conseil d'Administration de l'URSTB-f a fixé en principe la date de la première fabrication des licences 2007 au 1er décembre 2006

(au lieu du 15 novembre)

Il n'est pas prévu ni possible facilement de fabriquer en même temps des 2006 et des 2007.

Et ça vient de M. G. Etienne himself.

---

terret00 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Je peux également signaler que les zones de police sont toujours dans le chou;

Les questions des épreuves théoriques n'ont toujours pas été transmises aux forces de police; les épreuves étant toujours basées sur les questions portant sur l'ancienne législation.

---

lagaffe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

La revue TiRS

Le délai qui s'écoule entre la remise du CD contenant la revue à l'imprimeur

---

et la date à laquelle vous la recevez a été cette fois de 8 jours. Les informations qui y figurent sont donc récentes

Les épreuves du tireur sportif

a) des rumeurs nous sont rapportées qui prétendent que seulement les compétitions URSTB compteraient pour le carnet de tir, c'est tout à fait faux; tout compte, les entrainements aussi ...

b) en présence d'un moniteur agréés  
oui, mais pas nécessairement un initiateur, il est prévu de créer dans chaque club un niveau spécial pour le contrôle des épreuves.

Remarque : celui qui choisirait le système passant par le Gouverneur devra lui aussi tenir un carnet de tir afin de prouver sa pratique.

G. Etienne

---

terret00 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Bonjour Lagaffe,

Dans notre club de tir, nous attendons les info de l'urstbf concernant les formations de moniteur agréé. Peux-tu nous en dire plus ?

Nous sommes en effet plusieurs à souhaiter suivre cette formation et je pense que plus tôt nous serons formés, plus tôt nous serons aptes à mettre le décret en pratique et assurer à nos membres le service auquel ils s'attendent

merci d'avance

Thierry

---

lagaffe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

ben , ce serais avec grand plaisir ,

mais hélas , je n en sais pas plus que toi a ce sujet , a l exception de ce msg transmis par Georges,

perso , comme maintenant , je suis pensionné ,j ai du temps libre , moi aussi , j aimerai suivre la formation adéquate , et aider nos amis tireurs .

car je pense que pour pouvoir "servir " tout le monde , il va en falloir des volontaires disponibles

---

CTN75 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Sur le site de la FSTN, ils publient une réglementation concernant la carabine sport 22, le BR, lever action, pistolet et fusil d'ordonnance.

Serait-ce un signe que ces armes pourraient être couvertes par la future licence de tireur sportif ou je me fais des illusions ?

[\[www.fstn.be\]](http://www.fstn.be)

CTN75

---

lagaffe / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

ben franchement parlé , je n en sais rien ! et m abstiend de tout pronostiques a ce sujet .

ce qui nous est tombé sur la tete le 9 juin , releve de la plus haute incompetence , inconscience , de la part de personnes sensées gouverner !

on se croirais revenu a la chasse aux sorcieres comme au moyen age .

-----  
-----

CTN75 / il y a dix huit années

[Re: La licence - dernière version reçue](#)

Je viens de lire dans le journal Metro de ce matin que le montant de la taxe sur les armes sera publié dans la loi-programme prévue pour la fin de l'année...

CTN75

---